



## INTERVIEW POUR LA ROADMAP: JOHN WOODALL

SPECIALISTE EN SECURITE SOCIALE



### “Illustration de la manière dont des appuis techniques similaires peuvent conduire à des résultats différents dans 3 pays”

Interview de M. John Woodall, Spécialiste en sécurité sociale du Département de la Sécurité sociale du BIT à Genève, Suisse.

BIT, Genève, 16-17 mai 2009

**GESS: Quels sont les régimes de retraite existants pour les travailleurs du secteur formel en Inde, au Sri Lanka et au Népal?**

**John Woodall:** Au Sri Lanka, en Inde et au Népal, les travailleurs du secteur formel participent à des fonds de prévoyance. Ces fonds sont à cotisations définies, placés sur des comptes d'épargne individuels dont la valeur est directement liée aux cotisations versées et aux retours sur investissement. Lorsqu'il prend sa retraite, l'assuré reçoit un montant forfaitaire qui peut être converti en une rente. Toutefois, la conversion n'est pas automatique ou obligatoire.

Le BIT a fourni une assistance technique aux ministères du Travail et aux institutions de sécurité sociale dans ces trois pays depuis longtemps, avec l'objectif de transformer progressivement les fonds de prévoyance en régimes de retraite plus "modernes". En 1995, l'Inde a fait un grand pas dans cette direction en adoptant la loi qui a créé la Caisse de Prévoyance des Employés grâce à une conversion partielle du fonds de prévoyance. Au Sri Lanka et au Népal, une telle transformation ne s'est pas encore produite pour diverses raisons.

**GESS: Que voulez-vous dire par un régime de retraite «mixte»?**

**John:** Auparavant, toutes les cotisations (employeur et salarié) étaient créditées aux comptes d'épargne individuels des travailleurs. Après la réforme, les cotisations des travailleurs continuent à s'accumuler dans les comptes d'épargne individuels alors que les cotisations des employeurs sont transférées au régime à prestations définies.

**GESS: Quels sont les avantages de la transformation des Caisses de Prévoyance en régimes à prestations définies?**

**John:** Les fonds de prévoyance tels qu'ils sont établis en Inde, au Sri Lanka et au Népal n'offrent pas une protection suffisante des retraités, dans la mesure où il n'est pas obligatoire de mettre en place une rente viagère: le retraité peut soit mettre en place une rente ou alors toucher la prestation de retraite sous forme d'un paiement unique. Beaucoup de bénéficiaires préfèrent recevoir la somme d'un coup afin de l'investir dans des actifs, la production de biens ou des activités sociales (par exemple, les mariages). Cette pratique est compréhensible dans un pays comme le Népal, où la conversion du capital en rente est plus ou moins impossible étant donné le faible niveau de développement des marchés financiers. Par contre, le marché financier en Inde est suffisamment développé pour permettre cette transformation.

Une autre raison est que, dans le système à cotisation définie, le compte individuel comporte la somme du cumul des cotisations et des intérêts générés au cours de la vie active de l'individu. Par conséquent, les risques de fluctuation du marché sont supportés en totalité par l'individu.

Dans le cas d'une crise financière comme celle que nous vivons aujourd'hui, la valeur de l'actif peut se déprécier de façon spectaculaire, puisque les rendements des investissements en baisse ont eu un impact direct sur la valeur de l'épargne. Au moment de la retraite, le capital peut donc être encore plus bas que le montant des cotisations accumulées. En étant basé sur des comptes individuels, le régime ne comporte aucun mécanisme financier pour protéger les membres de l'impact d'un tel risque.





## INTERVIEW POUR LA ROADMAP: JOHN WOODALL

SPECIALISTE EN SECURITE SOCIALE

Une troisième raison est que, pour le calcul de la pension, le solde du compte est divisé par un facteur de rente, qui est lié au taux d'intérêt. Dans le cas d'une baisse des taux d'intérêt, ce qui est le cas aujourd'hui, le montant de la pension qu'une personne reçoit est également susceptible d'être réduit, non seulement parce que le capital est placé dans des investissements peu rentables mais aussi en raison de taux de rente défavorables.

### **GESS: A quoi ressemblent les régimes de pensions au Sri Lanka?**

**John:** Au Sri Lanka, la Caisse de Prévoyance des Employés (EPF) offre un plan d'épargne à cotisations définies pour tous les salariés des entreprises du secteur privé. Ce régime de prestations vieillesse contributif créé en 1958 pour les travailleurs du secteur privé est géré par deux institutions: le ministère du Travail et la Banque centrale.

Le ministère du Travail est responsable de l'administration. Il est impliqué dans l'inscription des employeurs et des employés, la lutte contre les employeurs délinquants et le traitement des demandes de garantie de prêt au logement et de remboursement. La Banque centrale est responsable de la gestion du fonds. Elle recueille les cotisations mensuelles des employeurs, investit les actifs du fonds, tient les comptes des membres et effectue des paiements de remboursement sur demande.

L'« [ILO Diagnostic Assessment and Issues Studies](#) » (août 2003) identifie au moins 3 problèmes: Le niveau de remplacement est relativement faible, avec des hommes travaillant 42 ans en moyenne et recevant une somme forfaitaire équivalente à seulement 65% du dernier salaire. Pour les femmes et les personnes qui ne travaillent pas en continu, la somme forfaitaire est moindre (inférieure à 20% en moyenne). Il n'existe pas de mécanisme pour convertir le capital en rente. En outre, il existe un certain niveau de fraude qu'il est difficile de contrer.

### **GESS: Quelle était la nature des conseils techniques de l'OIT au Sri Lanka?**

**John:** Compte tenu des succès de l'Inde en la matière, l'OIT a proposé une approche similaire au Sri Lanka (qui consiste à transformer le fonds de prévoyance en un régime mixte).

Le projet « TC-RAM » au Sri Lanka (2000-2003) fournit un examen complet et une évaluation des régimes de sécurité sociale du pays, y compris pour les travailleurs de l'économie informelle. Plus précisément, il décrit les programmes existants, les lacunes de couverture, les questions clés et propose des recommandations pour surmonter les défis actuels.

L'OIT a suggéré la réforme du système de retraite au Sri Lanka, et la transformation des EPF et des régimes de pensions des agriculteurs et des pêcheurs pour les inclure dans un système national de pension. L'OIT a également proposé la refonte du système d'assurance chômage pour qu'il couvre non seulement les travailleurs en cas de licenciement de groupe, mais également en cas de licenciement individuel.

### **GESS: Que s'est-il passé dans le sillage du projet TC-RAM?**

**John:** Un comité de pilotage avec une représentation tripartite a été créé au cours du projet TC-RAM. Le projet a abouti à un plan d'action national qui a été élaboré et ratifié par le comité. Une fois le projet terminé, nous avons prévu que le comité continuerait de se rencontrer et de travailler, mais ils ne l'ont pas fait sur une base régulière. À ce jour, les recommandations formulées en 2003 n'ont pas abouti à une réforme concrète, même si nous pensons que la capacité de le faire existe, comme ce fut le cas en Inde.

### **GESS: Que peut on dire des deux missions menées par le département SEC/SOC du BIT en 2008?**

**John:** Oui, vous avez raison. Le BIT a participé le 11 Septembre 2008 à la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de [la Caisse de Prévoyance des Employés \(EPF\)](#) à Colombo. À cette occasion, le département SECSOC a établi un diagnostic du système de sécurité sociale au Sri Lanka et a présenté les principales conclusions du rapport d'examen. Le principal message est que, bien que le Sri Lanka a clairement l'un des systèmes de sécurité sociale le plus développé dans la région, il reste un certain nombre de lacunes dans ce système qui doivent être abordées: les lacunes dans la couverture de la population des régimes de retraite, l'insuffisance du niveau des prestations fournies par les fonds de prévoyance et par le régime d'assistance sociale Samurdhi, la rentabilité et les problèmes de financement dans le système de soins de santé et le manque de cohérence entre les différents sous-systèmes.

Ainsi, le rapport d'examen de l'OIT recommande:

- 1) Qu'un forum national de dialogue social soit établi et que le Groupe de travail du BIT sur la sécurité sociale soit revitalisé, éventuellement sous un nouveau nom.
- 2) Qu'un nouvel inventaire des régimes légaux de sécurité sociale soit réalisé afin d'identifier précisément les lacunes de la couverture.
- 3) Que les paiements uniques des prestations de vieillesse du fonds de prévoyance soient convertis en paiements périodiques.
- 4) Qu'un paquet de prestations de sécurité sociale de base soit mis en œuvre et intégré dans le cadre de l'actuel programme d'assistance sociale Samurdhi, de manière à garantir un revenu essentiel pour les plus vulnérables.



## INTERVIEW POUR LA ROADMAP: JOHN WOODALL

SPECIALISTE EN SECURITE SOCIALE

À moyen terme, le BIT recommande de concevoir et d'établir un régime d'assurance maternité dans le respect de la convention de l'OIT sur la protection de la maternité de l'an 2000 (No183) (en notant qu'en 1993, le Sri Lanka a ratifié la Convention 103 sur la protection de la maternité (1952) et doit encore mettre certains aspects de sa législation nationale en conformité avec celle-ci). Il est aussi recommandé d'intégrer les régimes de sécurité sociale actuels et futurs ainsi que les fonctions de contrôle et d'élaboration des politiques, lesquelles sont actuellement réparties entre de nombreux ministères (par exemple, le fonds de prévoyance est supervisé par le ministère du Travail et la Banque centrale, tandis que les régimes des agriculteurs et des pêcheurs sont respectivement supervisés par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Pêche).

**GESS: Ces recommandations ont-elles déjà conduit à des actions concrètes?**

**John:** Non, pas vraiment ... Le Sri Lanka a de nombreux experts qui seraient bien capables de gérer la tâche de concevoir et de mettre en œuvre les réformes de la sécurité sociale. Par conséquent, la présente inaction ne peut pas être expliquée par un manque de ressources et de compétences techniques. Le Sri Lanka peut facilement mobiliser des fonds afin de développer, rationaliser et intégrer les systèmes existants, d'autant plus que la rationalisation améliore le rapport coût efficacité. Toutefois, avant même d'en arriver à la conception et aux questions de la mise en œuvre, vous avez besoin d'un soutien politique et d'une vision claire des responsabilités respectives. Aujourd'hui, il est évident que le Gouvernement doit faire face à d'autres priorités, mais l'OIT continuera à lui rappeler l'importance de la sécurité sociale!

**GESS: Que peut faire l'OIT pour accélérer le processus?**

**John:** L'idée principale est de redynamiser le Comité de Pilotage (ou groupe de travail) en incluant les représentants de tous les ministères et des syndicats. Si nous pouvions trouver le moyen d'encourager la commission à se réunir régulièrement, tous les autres points suivront assez naturellement. Le bureau de l'OIT à Colombo pourrait sans doute jouer un rôle pour convaincre le comité à se réunir régulièrement, et développer progressivement une vision partagée et une stratégie d'extension de la sécurité sociale fondée sur l'évaluation de l'OIT et sur ses recommandations. Il est également très important de trouver un point d'entrée fiable et stable dans les différents ministères concernés (par exemple, les secrétaires en chef, dans au moins un ou deux d'entre eux), ce qui n'a pas vraiment été le cas jusqu'à présent.

**GESS: Dans quelle mesure l'OIT devrait-elle appuyer ce processus?**

**John:** Pour la conduite de la réforme de la Caisse de Prévoyance, un accord tripartite du comité de pilotage devrait être suffisant. Toutefois, si nous sommes disposés à concevoir et mettre en œuvre une réforme plus radicale (par exemple, mettre en place des prestations de sécurité sociale de base intégrées dans le cadre du programme d'aide sociale Samurdhi), nous aurions besoin d'un plus large consensus pour aller de l'avant.

**Merci**

**+ Pour plus d'informations, voir sur GESS (en anglais) :**

- [La section Pensions](#)
- [La page Inde](#)
- [La page Sri Lanka](#)
- [La page Népal](#)

(Entretien réalisé par Valérie Scmitt-Diabette et Veronika Wodsak, Département de la Sécurité sociale, BIT, Genève, Suisse)